



Formulaire de demande d'autorisation pour tournage dans un palais de justice

Tout tournage ou prise d'images se déroulant dans un palais de justice au Québec, à l'extérieur des zones déjà prévues à cette fin, doit faire l'objet d'une demande auprès du ministère de la Justice.

Vous devez transmettre ce formulaire complété et signé au moins 4 semaines avant le début du tournage à l'adresse suivante : tournages@justice.gouv.qc.ca.

Renseignements sur le demandeur

Organisation ou maison de production :

Personne-ressource

Nom :

Prénom :

Fonction :

Cellulaire :

Courriel :

Description du projet

Définition du projet

Titre du projet :

Type de production : ☐ Documentaire ☐ Long métrage ☐ Prise d'images ☐ Reportage ☐ Série
☐ Autre, précisez :

Numéro(s) de(s) dossier(s) judiciaire(s) en lien avec le projet, si applicable :

Description du tournage

Nom du palais de justice :

Autre, précisez :

Nombre de jours de tournage :

Nombre de personnes présentes :

Date(s) prévue(s) pour le tournage :

Nombre d'heures de tournage par jour :

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

Lieu(x) de tournage : ☐ Bureaux ☐ Corridor ☐ Salle d'audience ☐ Extérieur du palais de justice ☐ Autre
Veuillez préciser :

Description du projet (suite)

Synopsis du projet

Description détaillée des scènes que vous souhaitez tourner au palais de justice

Description du projet (suite)

Déroulement détaillé des séances de tournage

Horaire complet : arrivée, déplacements, déroulement, matériel, camion, départ, etc.

Déclaration et signature du demandeur

- ☐ **Je déclare** que les renseignements précédents sont exacts et complets.
- ☐ **Je comprends** que le présent formulaire est une demande d'autorisation et qu'aucun tournage ne peut être réalisé sans une autorisation écrite du ministère de la Justice.

Signature

Date (année-mois-jour)